

# Informations préalables à toute séance avec un praticien en hypnose

## Il est porté à ma connaissance les éléments suivants

1. Une séance d'hypnose ericksonienne consiste en des actes d'accompagnement, de développement personnel, de communication suggestive ou de coaching propres à aider les personnes face à certains comportements ou à faciliter la gestion de certains troubles,
2. L'hypnologue n'établira au cours de cette séance aucun diagnostic médical ni aucune prescription. Les séances ne se présentent en aucun cas comme une alternative ou un obstacle aux soins délivrés par les professionnels de santé. Tout procédé de guérison ou traitement curatif relève du seul exercice médical, réservé aux personnes titulaires d'un titre ou diplôme défini par les termes de la loi en vigueur. Le cas échéant, vous êtes invité.e à mieux vous pourvoir, auprès d'un médecin ou de toute autorité habilitée, si vos demandes excèdent les champs de compétences précitées,
3. Avant de commencer la séance, l'hypnologue fournira à votre demande tous renseignements utiles sur sa pratique ainsi que sur sa déontologie en des termes clairs, précis et appropriés. En outre, la possibilité de saisir le Syndicat Des Métiers de l'Hypnose (SDMH) pour toute observation ou question concernant votre séance, vous est proposée, par LRAR, à l'adresse suivante : SDMH, 27 rue de Fontarabie, 75020 Paris. Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est CNPM MÉDIATION CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation à <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION, 27 avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond.
4. L'hypnologue a pris toutes les mesures nécessaires pour limiter les risques de transmission liés au Covid-19 :
  - Port du masque obligatoire pour le praticien et le client,
  - Distance sociale d'1,50 m,
  - Lavage des mains avant et après séance avec du gel hydroalcoolique,
  - Désinfection et aération des locaux entre chaque client,
  - Pas d'attente en salle d'attente,
  - Annulation des rendez-vous en cas de symptôme.

## Je suis informé.e des gestes barrières à respecter

**COVID-19**

**CORONAVIRUS,  
POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES**

-  **Ne pas se serrer la main**
-  **Ne pas s'embrasser ni se faire d'accolade**
-  **Se laver très régulièrement les mains**
-  **Tousser ou éternuer dans son coude**
-  **Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
-  **SI VOUS ÊTES MALADE  
Porter un masque chirurgical jetable**

 Vous avez des questions sur le coronavirus ?  
[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](http://GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS)

 **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

[www.ut-capitole.fr/coronavirus](http://www.ut-capitole.fr/coronavirus)

**Séance du (date et heure) :**

**Prénom et NOM de l'hypnologue : Florent MARTIN**

**Tarif :**

**Observations éventuelles :**

**Prénom NOM et signature du client,  
précédés de la mention  
« Lu et approuvé »**

**Signature  
de l'hypnologue  
Florent MARTIN**

**Prénom NOM :**

Eurl au capital de 1000 €. RCS Vannes 920 715 935 00010 APE 96.09Z. Membre du Syndicat des Métiers de l'Hypnose et de la Fédération Nationale de Psychothérapie. Souscripteur d'un pack de garanties incluant la Responsabilité Civile Professionnelle, une Protection Juridique auprès de Gras Savoye Willis Towers Watson, Immeuble Quai 33, 33/34 quai de Dion-Bouton, CS 70001, 92814 Puteaux Cedex 01 41 43 50 00 <http://www.grassavoye.com>

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site à <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION, 27 avenue de la Libération, 42400 Saint-Chamond